

Le : 03 JUL. 2020

Répondu le :

Madame Armelle BOTHOREL
Présidente de l'Association des
maires des Côtes d'Armor
53 boulevard Carnot
22 000 SAINT BRIEUC

VANNES, le 26 juin 2020

Chère collègue,

Lors du précédent mandat, Yann JONDOT, maire de Langoëlan, a mené une action de promotion de mesures simples, pragmatiques et peu onéreuses afin d'optimiser l'accessibilité des bâtiments, en partenariat avec les associations départementales de maires de Bretagne.

Nouvellement élu, adjoint au maire de Langoëlan, il poursuit son action et a eu l'idée de suggérer à toutes les communes et intercommunalités de désigner un élu référent « accessibilité ».

S'agissant du Morbihan, je me suis engagé à relayer cette demande et je vous serais reconnaissant de faire de même dans vos départements respectifs.

Je vous en remercie d'avance et vous prie de croire, chère collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Y. BLEUNVEN

Le : 03 JUL 2020

Répondre le :